

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **8e** jour du mois de **septembre** de l'an **2020** à **19h30**, à la **salle Ti-Maurice-Landry** située au **759, Saint-Jean, à Wotton**, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jocelyn Dion, maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère
M. Richard Dubé, conseiller

Absence : M. Fernand Bourget, conseiller Motivée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue.

Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-09-137

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-021, reconduit le 30 juillet 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui prolonge la permission au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication jusqu'au 5 août;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de toute la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, la présente séance sera tenue à la salle Ti-Maurice-Landry; les membres du conseil, les officiers municipaux de même que les citoyens sont autorisés à être présents et à y prendre part.

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté.

ADOPTÉE.

Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020

2 Période de questions

3 Administration générale et financement

- 3.1 Adoption des comptes à payer du 25 juillet au 28 août 2020 **61 199,59\$**
- 3.2 Offre de service 2021 – Caïn Lamarre

4 Législation

- 4.1 Avis de motion – Règlement no 222-20 sur les compteurs d'eau
- 4.2 Second projet de règlement no 221-20 – Règlement modifiant le règlement de zonage no 50-99

5 Sécurité publique

- 5.1 Dépôt des rapports d'incendie du mois d'août 2020
- 5.2 Adoption du second projet de Schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Sources
- 5.3 Demande au MTQ pour ajout de traverses piétonnes dans le village

6 Transport – Voirie

- 6.1 Soumissions pour LOGO sur pancartes de noms de rues
- 6.2 Panneau d'affichage pour le terrain au bout de la rue Parc-Industriel

7 Hygiène du milieu et environnement

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis en août 2020 (mardi 1^{er} sept)
- 8.2 Toponymie : Noms officiels des rues du parc industriel

9 Loisirs et culture

- 9.1 Création d'un comité jeunesse
- 9.2 Création d'un comité d'embellissement
- 9.3 Demande pour un terrain de volley-ball

10 Affaires nouvelles et suivis

- 10.1 Journal l'Étincelle – Achat local
- 10.2 Journal l'Étincelle – Semaine des municipalités
- 10.3 Chevaliers de Colomb – Demande de participation financière aux derniers travaux de la croix de chemin

11 Informations générales et correspondances diverses

- 11.1 Remise oct-déc. 2019 – Cour municipale
- 11.2 APPELCA – Nomination au comité
- 11.3 Les projets camps St-Pats
- 11.4 MRC des Sources - Avis de retard de dépôt des rôles d'évaluation 2021-2022-2023
- 11.5 MAMH – Enquête sur les exigences linguistiques des municipalités et arrondissements
- 11.6 CPTAQ 420034 – Réponse au dossier de M. Paul Bourget
- 11.7 CPTAQ 429680 – Réponse au dossier de M. Bélisle

12 Rapport des comités et événements à venir

13 Période de questions

14 Levée de la séance

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2020

Résolution 2020-09-138

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

| NOMS | SUJETS |
|--------------------------|--|
| M. Renald Leroux | Désire savoir où il doit aller payer les frais de vidange de fosse réalisée cet été par la MRC. |
| M. Michel Mc Duff | Explique que dans le quartier chez lui, de nouveaux arrivants se seraient fait dire par les vendeurs que l'installation avait un droit acquis de 30 ans. |
| M. Claude Géliveau | Mentionne qu'il y a quelques années, ils avaient fait nettoyer l'emplacement du parc industriel où un amas de rebuts est apparu de nouveau. |
| M. Jean-Claude Poirier | Questionne à savoir pourquoi il en coûte 250\$ pour aller jeter du bardeau d'asphalte dans le conteneur du garage. |
| M. Renald Leroux | S'informe à savoir pourquoi le nivelage des chemins de gravier se fait uniquement par sections. |
| Mme Chantal Vaillancourt | Souhaite que les prochaines modifications d'adresses civiques soient envoyées à Postes Canada afin d'assurer un meilleur suivi et permettre aux propriétaires d'obtenir une année gratuite de redirection du courrier. |
| M. Jean-Claude Poirier | Demande pourquoi on ne peut pas aller déposer gratuitement du bardeau pendant la journée de l'Écocentre occasionnel. |
| M. Paul Bourget | Pose des questions sur le suivi de sa demande CPTAQ refusée et sur les suivis qu'il a faits à la MRC le matin même. |
| M. Claude Géliveau | Aimerait que l'on modifie la sortie du ponceau du chemin qui est devant chez lui, car l'eau se trouve à être dirigée directement sur son terrain. |

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 25 juillet au 28 août 2020

Résolution 2020-09-139

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes inscrits entre le 25 juillet et le 28 août 2020, selon la liste remise aux membres du conseil, pour un montant de **61 199,59\$**

ADOPTÉE

3.2 OFFRE DE SERVICE 2021 – CAIN LAMARRE

Résolution 2020-09-140

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre pour les services de procureurs pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend une banque d'heures à taux réduit et une rencontre privée avec les avocats représentant la Municipalité de Wotton ;

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Caïn Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. »

DE mandater la directrice générale pour l'organisation d'une rencontre annuelle au coût de 250\$ plus les taxes et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Avis de motion – Règlement no 222-20 sur les compteurs d'eau

Résolution 2020-09-141

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Donald Grimard** qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement sur les compteurs d'eau.

Le projet de règlement no222-20 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à la salle Ti-Maurice-Landry où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation. Un résumé du règlement a été fait aux citoyens présents avant de soumettre ce point.

4.2 Second projet de règlement no 221-20 – Règlement modifiant le règlement de zonage no 50-99

Résolution 2020-09-142

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 50-99 ;

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du second projet du règlement au plus tard 72 heures avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit second projet de règlement.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt des rapports d'incendie du mois d'août 2020

Les rapports d'incendie du mois d'août 2020 seront présentés à une séance subséquente.

5.2 Adoption du second projet de Schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Sources

Résolution 2020-09-143

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que les autorités régionales établissent un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel Schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté par le conseil de la MRC des sources en janvier 2012 (résolution 2012-01-7890) et que celui-ci est entré en vigueur le 21 février 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie stipulant que « le schéma incendie doit être révisé au cours de la 6e année qui suit la date de son entrée en vigueur » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a collaboré avec la MRC des Sources à l'élaboration du schéma de couverture de risques révisé ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur la sécurité incendie, une consultation publique s'est tenue le 15 août 2019 à Asbestos pour la population de la MRC, celle-ci présentant le contenu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a soumis un premier projet de Schéma de couverture de risques révisé au ministre de la Sécurité publique, le 23 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a transmis un avis défavorable ainsi que des commentaires pour le premier projet de Schéma de couverture de risques révisé en date du 11 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de Schéma de couverture de risques révisé par la MRC, en collaboration avec le comité incendie, les municipalités et le ministère de la Sécurité publique afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE, tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la sécurité incendie », le projet de schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque Municipalité locale ayant participé à son élaboration ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité de Wotton adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources ;

QUE la Municipalité de Wotton adopte le plan de mise en œuvre pour la Municipalité de Wotton prévu au projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources en prévision de l'attestation ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Sources et au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

5.3 Demande au MTQ pour ajout de traverses piétonnes dans le village

Résolution 2020-09-144

CONSIDÉRANT QUE le cœur du village de la Municipalité de Wotton est traversé par 2 voies de circulation appartenant au MTQ, soient les rues Gosselin et Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le territoire de la Municipalité de Wotton, dans un rayon de 100m, se trouvent 4 parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE 3 de ces parcs sont situés sur la rue Gosselin qui est la propriété du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire se trouve du côté des 3 parcs ;

CONSIDÉRANT QUE, afin de traverser, les piétons et les jeunes n'ont qu'un seul accès qui se situe à plus de 150m dans la direction opposée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton désire sécuriser le parcours piéton dans le village par l'ajout de traverses piétonnes ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité de Wotton demande au MTQ d'ajouter 2 traverses piétonnes soient :

- 1- Une traverse sur la rue Gosselin, à la hauteur du 358, Gosselin ;
- 2- Une traverse sur la rue Gosselin au coin de la rue Saint-Jean.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton demande l'ajout de signalisation pour les passages piétons dans l'emprise de la rue Gosselin, au niveau des 2 traverses qui seront ajoutées.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Soumissions pour logo sur pancartes de noms de rues

2020-09-145

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour 10 autocollants de 5 pouces carrés qui seront utilisés pour couvrir l'ancien logo sur la signalisation des noms de rues dans le village;

CONSIDÉRANT QUE le projet, s'il s'avère concluant, sera ensuite prolongé pour couvrir l'ancien logo sur l'ensemble des pancartes de noms de rues du territoire de la Municipalité de Wotton dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est présenté comme suit :

- Enseigne A. Gagnon 217\$ plus taxes
- Groupe signalisation 200\$ plus taxes

*Il est proposé par Ghislain Drouin
Appuyé par Yvan Dallaire
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

D'encourager l'achat local malgré une légère différence de prix et de commander les logos chez Enseignes A. Gagnon.

ADOPTÉE

6.2 Panneau d'affichage pour le terrain au bout de la rue Parc-Industriel

M. Dion explique que la Municipalité ne sera plus en mesure de récupérer certains matériaux que les citoyens allaient librement déposer sur le terrain au bout de la rue Parc-Industriel. Un panneau indiquant ce qui sera accepté et à quel endroit le déposer sera ajouté à cet emplacement.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis en août 2020

Un rapport des permis et certificats émis est déposé, représentant 19 permis pour une valeur totale des travaux de **202 300\$ pour août 2020**.

8.2 Toponymie : Nom officiel des rues du parc industriel

M. Dion explique que la Municipalité cherche des suggestions pour le nom des 2 petites rues dans le parc industriel. Un article sera écrit dans le journal « Perspectives » pour demander des suggestions aux citoyens.

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Création d'un comité jeunesse

M. Dion explique que, suivant la proposition faite en séance d'août, la Municipalité travaille sur la création d'un comité jeunesse pour obtenir le poulx des jeunes et les impliquer dans le processus des loisirs.

9.2 Création d'un comité d'embellissement

M. Dion définit ce que sera le comité d'embellissement qui est en cours de création comme souhaité par les citoyens lors de la planification stratégique de 2019.

9.3 Demande pour un terrain de volley-ball

M. Dion explique qu'une citoyenne a fait la demande pour que soit ajouté un terrain de volley-ball à Wotton. Ce dossier sera remis en priorité au futur comité jeunesse.

10 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

10.1 Journal l'Étincelle – Achat local

Résolution 2020-09-146

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Actualité-L'Étincelle prépare un cahier spécial sur l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la participation 2020 est de 189\$ plus les taxes applicables ;

***Il est proposé par Ghislain Drouin
Appuyé par Lise Champoux
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

DE participer à l'édition 2020 du cahier spécial d'achat local pour un montant de 189\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.2 Journal l'Étincelle – Semaine des municipalités

Résolution 2020-09-147

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Actualité-L'Étincelle prépare un cahier spécial dans le cadre de la semaine des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la participation 2020 est de 229\$ plus les taxes applicables ;

***Il est proposé par Ghislain Drouin
Appuyé par Lise Champoux
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

DE participer à l'édition 2020 du cahier spécial de la semaine des municipalités pour un montant de 229\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.3 Chevaliers de Colomb – Demande de participation financière aux derniers travaux de la croix de chemin

Résolution 2020-09-148

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Wotton ont fait une demande de participation financière pour poser de la tourbe autour de la croix de chemin ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil considèrent que le terrain devrait plutôt être ensemencé;

***Il est proposé par Ghislain Drouin
Appuyé par Yvan Dallaire
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

DE refuser de participer financièrement pour un montant de 400\$ pour l'achat de la tourbe autour de la croix de chemin de la route 255 en direction de Saint-Camille.

ADOPTÉE

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCES DIVERSES

- 11.1 Remise oct-déc. 2019 – Cour municipale**
- 11.2 APPELCA – Nomination au comité**
- 11.3 Les projets camps St-Pats**
- 11.4 MRC des Sources - Avis de retard de dépôt des rôles d'évaluation 2021-2022-2023**
- 11.5 MAMH – Enquête sur les exigences linguistiques des municipalités et arrondissements**
- 11.6 CPTAQ 420034 – Réponse au dossier de M. Paul Bourget**
- 11.7 CPTAQ 429680 – Réponse au dossier de M. Bélisle**

12 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

Les membres du conseil font le résumé des suivis de chacun de leurs comités respectifs.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.
Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

| Nom | Question |
|--------------------------|--|
| Mme Suzanne Bergeron | Demande des explications sur les Airbnb. |
| M. Daniel Parenteau | S'informe sur les nouveaux délais de la réforme cadastrale. |
| Mme Chantal Vaillancourt | Suivi sur la réforme cadastrale. |
| M. Rénaud Houle | Fait la liste détaillée des dons reçus par les Chevaliers pour la réparation de la croix de chemin. |
| Mme Johanne Drouin | Discute de l'implantation des compteurs d'eau pour les fermes. |
| M. Michel Mc Duff | Demande des précisions sur les raisons de l'implantation des compteurs d'eau. Souhaite que le prochain schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Sources soit ajouté sur le site Internet dès son adoption finale. |
| M. Renald Leroux | Ne comprend pas pourquoi les employés de voirie nivèlent les chemins en gravier par sections plutôt que de les faire entièrement à chaque fois. |
| Mme Lucie Roy | Informe le conseil que certaines Municipalités aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre pour les postes de sauveteur, proposent de payer les cours en échange d'un contrat de 2-3 ans de services pour la Municipalité. |
| Mme Pierrette Poirier | S'informe à savoir si la tour du terrain de balle sera installée bientôt. |
| M. Rémi Royer | Demande si la marche qu'il a prise avec un conseiller a fait l'objet de discussion au sein du |

| | |
|--|---------|
| | caucus. |
|--|---------|

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-09-149

Il est proposé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée à 20h38.

ADOPTÉE

M. Jocelyn Dion
Maire

Mme Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

